

<b>Numéro de compte</b> 139020-04	<b>Numéro de référence</b> 66147711-23-01-00	<b>Code d'accès</b>	<b>Période d'imposition</b>						<b>Date de facturation</b>			
			Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	
			01	01	2023	au	31	12	2023	23	01	2023
<b>Débiteur(s) du compte</b> CAMEL MOHAMMED BEKKARI			<b>Emplacement de la propriété</b> 1280 SAINT-JACQUES #210									
<input type="checkbox"/> Le présent compte s'adresse à la fois au(x) débiteur(s) identifié(s) ci-dessus et aux autres codébiteurs également inscrits comme propriétaires au rôle d'évaluation foncière.			<b>Arrondissement : VILLE-MARIE</b>									
<b>Désignation cadastrale</b> 3638228 / 3789014 / 3789019 / ETC.			<b>Valeur(s) imposable(s) au 31 décembre 2022</b> 404 500			<b>Valeur(s) imposable(s) ajustée(s) de 2023</b> 431 467			<b>Valeur(s) imp. inscrite(s) au rôle 2023-2025</b> 485 400			
<b>Catégories d'immeubles</b> Résiduelle <input checked="" type="checkbox"/> Imm. 6 logements ou plus <input type="checkbox"/> Terrains vagues desservis <input type="checkbox"/> Imm. non résidentiels <input type="checkbox"/>												
<b>Détail du compte</b> (Consulter l'annexe jointe au compte)			<b>Base d'imposition</b>			<b>Taux</b>			<b>Montant</b>			
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>												
TAXE GÉNÉRALE - TAUX DE BASE			431 467			0,5305 /100\$			2 288,93			
TAXE CONTRIBUTION À L'ARTM			431 467			0,002 /100\$			8,63			
TAXE RELATIVE AUX DETTES ANCIENNE VILLE			431 467			0,0263 /100\$			113,48			
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE L'EAU			431 467			0,0917 /100\$			395,66			
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE LA VOIRIE			431 467			0,0029 /100\$			12,51			
<b>ARRONDISSEMENT</b>												
TAXE RELATIVE AUX SERVICES (RÈGL. CA-24-352)			431 467			0,0392 /100\$			169,14			
TAXE RELATIVE AUX INVESTISSEMENTS			431 467			0,007 /100\$			30,20			
<b>Date(s) limite(s) versement(s)</b>			1 <sup>er</sup> : Jour Mois Année			2 <sup>e</sup> : Jour Mois Année			<b>Total du compte</b>			
			01 03 2023			01 06 2023			3 018,55			
			Montant			Montant						
			1 509,28			1 509,27						
Tout versement fait après la date limite entraîne des frais calculés de jour en jour aux taux mensuels suivants : intérêts = 0,75 % ; pénalité = 0,41 %. Toute contestation d'une inscription au rôle d'évaluation foncière ne vous libère pas de l'obligation d'acquitter ce compte.												



Future correspondence in English upon request (individuals only). **À conserver pour usage fiscal** 100049 000000 000000 001 0000 0000000000 A19 C30 [139020-04] 05-150F-pdf (01-2023) PP7

Versement 2

À joindre à votre 2<sup>e</sup> paiement

3 053,40

Aucun rappel d'échéance ne sera transmis.

CAMEL MOHAMMED BEKKARI  
1 55E AVENUE  
BOIS-DES-FILION QUEBEC J6Z 2P5

<b>Numéro de référence - Paiement Internet</b> 66147711-23-01-00	
<b>Numéro de compte</b> 139020-04	<b>Date d'échéance</b> LE 1ER JUIN 2023
<b>Montant à payer</b> 1 509,27	<b>Montant versé</b>

Des renseignements pour payer en 6 versements figurent au verso.

Versement 1

À joindre à votre 1<sup>er</sup> paiement

3 053,40

U000001001NNNNN 19 FV1B-005987 M 005987 5987

CAMEL MOHAMMED BEKKARI  
1 55E AVENUE  
BOIS-DES-FILION QUEBEC J6Z 2P5

<b>Numéro de référence - Paiement Internet</b> 66147711-23-01-00	
<b>Numéro de compte</b> 139020-04	<b>Date d'échéance</b> LE 1ER MARS 2023
<b>Montant à payer</b> 1 509,28	<b>Montant versé</b>

Des renseignements pour payer en 6 versements figurent au verso.

## Modalités de paiement

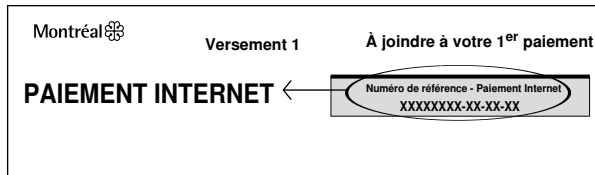
Votre paiement est porté à votre compte **le jour de sa réception** à nos bureaux. Prévoyez, par conséquent, un **déai suffisant** pour payer le montant dû **quel que soit le mode de paiement que vous utilisez**. Notez que votre paiement doit être effectué en devises canadiennes.

Vous pouvez payer :

- **Par Internet**

Inscrire les 14 chiffres du **numéro de référence** indiqué sur le coupon, **sans les traits d'union**. Le numéro de référence est variable d'une facture à une autre. Si cette facture est payable en plusieurs versements, utilisez le même numéro de référence.

**Programmez dès maintenant vos paiements sur le site internet de votre institution financière.**



**Les institutions financières suivantes acceptent le paiement par Internet :**

Desjardins (AccèsD)	Banque Nationale du Canada
RBC Banque Royale	Groupe financier Banque TD
Banque Scotia	BMO Groupe financier
Banque Laurentienne	Banque CIBC

- **Par la poste**

Cette version ne peut être jointe pour un paiement par la poste.

- **Aux Bureaux Accès Montréal**

Par carte de débit, chèques ou en espèces. Veuillez vous assurer préalablement que le bureau Accès Montréal accepte le paiement en espèces.

### Option – 6 versements avec intérêts et pénalité

Vous pouvez choisir de payer en **6 versements mensuels**, incluant les frais d'intérêts et de pénalité ajoutés tel que prévu par la Loi sur la fiscalité municipale lorsque les taxes sont acquittées après les dates prévues au règlement sur les taxes.

Pour payer en **6 versements**, il vous en coûtera **508,90 \$** le 1er de chacun des mois de mars à août 2023 inclusivement. Les frais d'intérêts et de pénalité inclus dans les mensualités seront de 34,88 \$ pour l'ensemble des versements.

Le calcul qui vous est fourni s'applique uniquement à la présente facture et exclut tout solde impayé. Si vous choisissez cette option, vous n'avez pas à aviser le Service des finances, mais vous recevrez tout de même les avis de perception habituels.

## Pour obtenir des renseignements sur votre compte :

### Par téléphone

Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 20 h 30  
Les samedis, dimanches et jours fériés : 9 h à 17 h

► Île de Montréal : 311,      ► Extérieur de l'île : 514 872-0311

### Par Internet

**montreal.ca**

150V2-PP7

Les versions des comptes de taxes disponibles pour téléchargement représentent des images des comptes expédiés en début de chaque année.

Ces images ne tiennent pas compte des paiements effectués ainsi que des modifications qui pourraient survenir en cours d'année.

Les versions des comptes de taxes disponibles pour téléchargement représentent des images des comptes expédiés en début de chaque année.

Ces images ne tiennent pas compte des paiements effectués ainsi que des modifications qui pourraient survenir en cours d'année.